



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYÈRE »

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES

Procès-verbal no 21/ 2023
du mercredi 14 juin 2023, à 19 heures, Aula du Cycle d'orientation de Bulle, à Bulle

- Présents** : selon listes des présences
- Présidence** : Lauber Pascal
- Vice-présidence** : Tornare Jérôme, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
- Membres du Comité** : Beaud Catherine, Rive gauche, Syndique, Riaz
Bovigny Claude, La Sionge, Vice-syndic, Vaulruz
Brülhart Benjamin, Commune-siège, Conseiller communal, Val-de-Charmey
Charrière Jacques, La Jogne, Conseiller communal, Châtel-sur-Montsalvens
Horner Jean-Marc, Commune-siège, Vice-syndic, Broc
Pasquier Nicolas, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
Zermatten Estelle, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseillère communale
- Délégués** : les délégués de 20 communes sur les 25 communes que compte le district
- Excusés** : - Communes de Botterens, Corbières, Haut-Intyamon, Hauteville et Jaun
- Membres du Comité de direction :
- Fringeli Boris, Intyamon, Syndic, Haut-Intyamon
- Fromageat Laurie, Rive droite, Conseillère communale, Corbières
- Morand Erika, Centre, Vice-syndique, Le Pâquier
Gobet Nadine, Secrétaire de l' AISG
-

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal no 20 de l'Assemblée des délégués du 24 novembre 2022
 3. Rapport d'activité 2022
 - 3.1 Présentation du Rapport d'activité 2022
 4. Comptes 2022
 - 4.1 Présentation et approbation des comptes 2022 des communes-sièges ainsi que du rapport des communes-sièges et des vérificateurs
 - 4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »
 - 4.3 Préavis de la Commission financière
 - 4.4 Approbation des comptes 2022 de l'association et décharge aux organes responsables
 5. Comptes 2023 - Construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier
 - 5.1 Présentation du coût de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier
 - 5.2 Préavis de la Commission financière
 - 5.3 Approbation du coût de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier et de la répartition des contributions communales
 6. Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations et suite du dossier
 7. Divers
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, Députés au Grand Conseil, Membres du Comité de direction, Mme Justine Catillaz, représentante de la Commission financière, M. Yves Bosson, Président de la Commission de bâtisse du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, M. Daniel Gremaud, Membre de l'ancien Comité de l'Association des Amis du Centre Sportif de la Gruyère en remplacement de M. Carlo Gattoni, Président ainsi que les représentants de la presse.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 20 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 109 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

L'AISG a pris pour habitude de tenir ses assises après l'Assemblée des délégués de l'Association Régionale la Gruyère (ARG), évitant ainsi deux déplacements aux délégués. Cette année, l'Assemblée des délégués de l'ARG a été fixée au jeudi 15 juin 2023. A cette même date aura lieu l'Assemblée des actionnaires de GESA, Assemblée à laquelle **M. le Président** participe. Etant donné qu'il n'était pas possible pour l'ARG de trouver une autre date et qu'il n'était pas non plus possible à M. le Vice-président de l'AISG, M. Jérôme Tornare de présider cette séance, il a été décidé que - pour cette année -, l'Assemblée des délégués de l'AISG n'aurait pas lieu en même temps que celle de l'ARG. Raison, pour laquelle les délégués ont été convoqués pour ce mercredi. En outre, afin de conserver le tournus des secteurs, il a été décidé qu'elle se tiendrait dans l'un des cycles d'orientation de Bulle.

M. le Président désigne deux scrutateurs :

- M. Jean-Bernard Erni, Conseiller communal, Vaulruz
- M. Hervé Romanens, Conseiller communal, Echarlens.

Les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire, accompagnée des annexes suivantes :

- Rapport d'activité 2022
- Comptes définitif 2022 des communes-sièges
- Rapport 2022 des communes-sièges et des vérificateurs
- Comptes 2022 de notre association
- Décompte du coût de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier à charges des comptes 2023
- Tableau « Répartition des coûts pour l'installation d'une patinoire provisoire » à Le Pâquier, à charge des comptes 2023.

La convocation a également paru dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et constate que ce n'est pas le cas.

2. **Approbation du procès-verbal no 20 de l'Assemblée ordinaire du 24 novembre 2022**

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal par courriel du 12 décembre 2022. Il demande si la lecture est demandée et si un/e délégué/e a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 20 de l'Assemblée ordinaire des délégués du 24 novembre 2022.

3. **Rapport d'activité 2022**

3.1 **Présentation et approbation du Rapport d'activité 2022**

M. le Président relève que ce document reprend les travaux réalisés en 2022. Les activités ont repris leur cours normal post-COVID, avec toutefois une particularité pour 2022, soit la construction d'une patinoire provisoire à Le Pâquier, en raison de la tenue du Comptoir gruérien, décision prise lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 22 juin 2022. Il remercie les communes gruériennes qui ont accepté de participer financièrement à cette construction, permettant ainsi aux clubs de patinage et aux patineuses et patineurs de loisirs de pratiquer leur sport. De plus amples informations seront données au point 5 du présent ordre du jour.

Il souligne que suite aux ateliers de réflexion menés par le Comité de direction en 2021, les différentes améliorations de procédure, de coordination et de communication mises sur pied ont porté leurs fruits, notamment concernant les demandes de subvention des communes-sièges. Cela a permis une meilleure planification budgétaire et une forte diminution des

demandes de subvention déposées en cours d'année, demandes qui doivent concerner les travaux urgents ne pouvant pas être planifiés. Il remercie les communes-sièges qui ont collaboré et contribué à ces améliorations.

Le Comité de direction a été tenu au courant des travaux du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère qui sera traité au point 6 du présent ordre du jour.

Il remercie les membres du Comité de direction pour leur engagement tout au long de cette année 2022.

Il demande s'il y a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas.

4. Comptes 2022

4.1 Présentation et approbation des comptes 2022 des communes-sièges ainsi que du rapport des communes-sièges et des vérificateurs

M. le Président informe que les comptabilités 2022 des communes-sièges ont été contrôlées par les membres du Groupe Finances et le Rapport joint à la convocation a été établi sur la base des remarques et commentaires des communes-sièges et des vérificateurs. Aucune écriture ne devant pas être régionalisée n'a été comptabilisée.

Les comptes définitifs 2022 des communes-sièges s'élèvent à Fr. 1'648'940.95, soit Fr. 279'609.05 inférieurs au budget 2022 de Fr. 1'928'550.--.

Concernant la patinoire d'Espace Gruyère, dans un premier temps, le Comptoir gruérien envisageait de mettre sur pied une édition réduite, puis finalement il a été décidé d'organiser un Comptoir de taille traditionnelle, rendant impossible - durant cette période -, le maintien de la patinoire à Espace Gruyère. Après des recherches infructueuses, une solution a été trouvée sur le terrain de football de la Commune de Le Pâquier. La Commune de Bulle a accordé son soutien par le versement de Fr. 50'000.-- et les clubs de patinage y ont participé à hauteur de Fr. 50'000.-- également.

Les coûts d'exploitation ont été budgétés à Fr. 102'000.-- par Espace Gruyère et ceux de construction à Fr. 454'000.--. Les délégués ont, lors de l'Assemblée extraordinaire du 22 juin 2022, décidé d'attribuer les participations financières d'un total de Fr. 100'000.-- aux frais d'exploitation et d'accorder un crédit de construction de Fr. 454'000.--.

La patinoire provisoire a fermé le 8 janvier 2023 et Espace Gruyère a inclus tous les coûts d'exploitation dans les comptes 2022. Ils font aussi partie de la comptabilité 2022 de la Commune de Bulle. Pour la patinoire provisoire, les coûts d'exploitation se sont élevés à Fr. 140'907.05, montant duquel ont été déduites les participations de soutien s'élevant à Fr. 100'000.--. Malgré des jours supplémentaires d'ouverture et grâce à une bonne gestion, les coûts d'exploitation des deux patinoires sont inférieurs au budget initial 2022 de Fr. 478'000.-- puisqu'ils se montent à Fr. 353'911.25 (montant total inférieur de Fr. 124'088.75).

Pour rappel, étant donné que les coûts de la patinoire provisoire n'ont pas pu être mis au budget 2022, les communes ont demandé à ce qu'ils soient facturés en 2023. Le décompte sera traité au point 5 du présent ordre du jour.

Cette patinoire a été fort appréciée par les clubs de patinage et la population. Les écoles de Bulle n'ont pas été patiner à Le Pâquier, laissant la priorité aux autres cercles scolaires dont certaines communes s'y sont rendues régulièrement. Quant au public, c'est un nombre important de patineuses et patineurs qui a fréquenté cette surface de glisse. La Commune de Le Pâquier a même organisé des activités pour les citoyens, ce qui a été fort apprécié.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur les comptes définitifs 2022 des communes-sièges et constate que ce n'est pas le cas.

Les comptes des communes-sièges étaient accompagnés du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs. Il demande si la lecture est demandée et constate que ce n'est pas le cas. Il demande s'il y a des questions ou remarques. Il constate que ce n'est pas le cas et passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2022 des communes-sièges s'élevant à Fr. 1'648'940.95 ainsi que le Rapport des communes-sièges et des vérificateurs.

Concernant les comptes de l'Association également envoyés avec la convocation, **M. le Président** indique qu'ils sont composés des coûts effectifs d'exploitation des infrastructures régionalisés auxquels sont ajoutés les frais de fonctionnement qui se sont montés à Fr. 35'339.50 alors qu'un montant de Fr. 25'000.-- était budgété. Le dépassement est de Fr. 10'339.50.

Il rappelle que l'année 2021 a été une année particulière avec la mise sur pied d'ateliers de réflexions et de diverses procédures, raison pour lesquelles il est difficile de comparer ces deux années. Dès lors, il compare les coûts 2022 à une année dite normale et relève que ce dépassement est dû :

- au paiement de jetons de présence supplémentaires pour environ Fr. 1'800.--, soit la courte séance extraordinaire du Comité de direction du 22 juin 2022 et l'Assemblée extraordinaire des délégués du même jour ainsi que les jetons de présence de la Commission financière;
- à la rémunération du secrétariat régional pour environ Fr. 4'300.-- qui correspond à des travaux supplémentaires, par exemple, la finalisation du Règlement des finances, la gestion des données, les convocations de la nouvelle Commission financière, l'organisation et la gestion d'une petite séance extraordinaire du Comité direction, l'organisation d'une Assemblée extraordinaire des délégués, des travaux internet supplémentaires en raison de la migration du site internet, des travaux de secrétariat en lien avec la patinoire provisoire, etc.
- aux frais du secrétariat régional qui sont en lien avec le poste ci-dessus puisqu'ils sont calculés en pourcents des travaux rémunérés, soit un surcoût d'environ Fr. 1'400.--.

Pour l'année 2022, le coût final à charge des communes s'élève à Fr. 1'684'280.45. Il est inférieur de Fr. 269'269.55 au montant budgété de Fr. 1'953'550.--.

Concernant le bilan, M. le Président rappelle que l'AISG ne dispose pas de fonds. Pour le futur Centre sportif, des démarches sont en cours pour l'ouverture d'un compte de construction mais, dans l'intervalle, c'est l'Association Régionale la Gruyère (ARG) qui a avancé les coûts qui se sont élevés à Fr. 140'848.43. L'ARG en a fait de même avec la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier dont le coût se monte à Fr. 452'378.65. Ce montant sera également remboursé à l'ARG.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas.

4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

M. le Président donne la parole à Mme Justine Catillaz, Membre de la Commission financière, qui lit le rapport de l'organe de révision du 17 mai 2023 de la Fiduciaire Revigest SA, à Bulle.

Il demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

4.3 Préavis de la Commission financière

M. le Président donne la parole à Mme Justine Catillaz, Membre de la Commission financière qui lit le préavis.

4.4 Approbation des comptes 2022 de l'association et décharge aux organes responsables

M. le Président passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2022 de l'Association s'élevant à Fr. 1'684'280.45 et donne décharge aux organes responsables.

5. Comptes 2023 - Construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier

5.1 Présentation du coût de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier

M. le Président rappelle que le 22 juin 2022, l'Assemblée extraordinaire des délégués a accordé un crédit de Fr. 454'000.-- pour la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier. Ce montant était basé sur les offres reçues et incluait une réserve de Fr. 15'000.-- pour les imprévus et il y en a eu quelques-uns, comme par exemple, la mise sous caisson de la génératrice utilisée pour la production du froid qui provoquait des problèmes de nuisances sonores dans le voisinage ou l'accumulation de la neige sur le toit de la tente, etc. Toutefois, le budget a été respecté puisque le coût se monte à Fr. 452'378.65. Selon le désir des communes, ce montant sera facturé en 2023 selon la clé de répartition décidée pour la construction du futur Centre sportif. Les factures seront envoyées vers la fin du mois de juin, en même temps que la demande d'acompte des contributions communales 2023.

La Société La Pati SA a facturé selon son offre malgré qu'elle ait dû rajouter des prestations. Le Bureau d'architecture Saudan & Tinguely Sàrl a fait un excellent travail et a également

facturé selon son offre alors qu'ils ont aussi eu un surcoût. Recourir à leurs services a été plus porteur et professionnel que si l'AISG avait dû se charger de cette construction. Il tient à relever que toutes les entreprises ont joué le jeu en soutenant cette aventure, que ce soit par des gestes financiers, du matériel ou autres. Quant à M. Dominique Both, d'Espace Gruyère, il s'est chargé de la sécurité et a solutionné bien des problèmes.

Cette construction n'aurait pas pu avoir lieu sans la mise à disposition gratuite du terrain de football de la Commune de Le Pâquier et c'est elle qui a subi des inconvénients et qui a géré les désagréments ou problèmes rencontrés. Les contacts et la collaboration furent excellents.

M. le Président saisit la présente Assemblée pour remercier chaleureusement la Commune de Le Pâquier et ses collaborateurs pour leur engagement et leur collaboration. Il remercie aussi la Commune de Bulle, les Clubs de patinage, toutes les entreprises qui ont pris part à cette construction et toutes les communes et personnes qui se sont engagées pour que ce soit une belle réussite auprès de la population. L'installation était certes moins luxueuse qu'au Paddock mais tout s'est bien déroulé et gageons que cette expérience restera un souvenir dans le coeur des utilisatrices et utilisateurs.

Il demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

Mme Isabelle Mingam, Conseillère communale de Marsens demande s'il est possible d'avoir une évaluation du coût énergétique ?

M. le Président répond que cela est possible sur la base des kWh. Il demandera le détail à Espace Gruyère et communiquera la réponse lors de l'Assemblée des délégués d'automne.

Dans l'intervalle l'AISG a reçu la réponse d'Espace Gruyère :

« La consommation a été de 110'745 kWh pour une dépense TTC de Fr. 23'016.50. Ces dépenses ne sont pas très élevées par rapport au frais d'énergie à Espace Gruyère. Les principales raisons sont :

- La surface de la piste est inférieure de 20% par rapport à Espace Gruyère (Espace Gruyère = 60 x 30 m moins les arrondies = 1'758 m² – Patinoire à Le Pâquier 56 x 26 m moins arrondies = 1'414 m²).
- Eclairage LED pour la patinoire à Le Pâquier car les exigences d'intensité sont plus basses pour une patinoire provisoire.
- Pas de douches ni de chauffage dans les containers vestiaires à Le Pâquier.
- Pas de frais d'éclairage liés aux parkings et aux accès du site (frais pris en charge par la Commune).
- Après discussion, le Groupe E a fait bénéficier la patinoire provisoire d'un tarif intéressant en comparaison au tarif normalement appliqué pour un raccordement provisoire (4 mois).

5.2 Préavis de la Commission financière

Mme Justine Catillaz, Membre de la Commission financière fait savoir que la Commission financière a examiné la comptabilité de la patinoire provisoire. Elle informe que la Commission a établi un seul rapport pour les contrôles des comptabilités des comptes 2022 et de la patinoire provisoire. Le Rapport a été lu au point 4.3 du présent ordre du jour.

5.3 Approbation du coût de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier et de la répartition des contributions communales

M. le Président constate que la parole n'est pas demandée et il passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le décompte définitif de la patinoire provisoire construite sur le terrain de football de la Commune de Le Pâquier, s'élevant à Fr. 452'378.65. Tel que désiré par les Délégués lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 22 juin 2023, cette dépense est comptabilisée sur l'exercice 2023 et les factures seront envoyées au début du mois de juillet 2023 selon la clé de répartition utilisée pour le Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère.

6. Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère : informations et suite du dossier

M. le Président peut enfin donner des nouvelles sur ce magnifique projet. Le Plan d'aménagement de détail (PAD) a été adressé aux Autorités cantonales à la fin du mois de mars 2022 pour l'examen préalable. Le préavis de synthèse de l'Etat de Fribourg a été réceptionné par la Ville de Bulle le 13 avril 2023. Il est admis sous conditions et il en résulte que :

« Après avoir examiné le dossier du PAD et procédé à la pesée des intérêts en présence, en fonction des buts et principes de l'aménagement du territoire, le SeCA demande que pour le dossier d'examen final, la commune prenne prioritairement en compte les remarques et conditions relatives à :

- *assurer une coordination avec les projets de mobilité portés par les TPF dans le secteur et adapter le PAD de manière pertinente en fonction des options retenues;*
- *adapter l'étude de mobilité et le dimensionnement du stationnement selon les demandes du préavis, en tenant compte de l'influence des instruments et procédures de la LMob dans la stratégie de localisation et le dimensionnement du stationnement, des accès, des chemins de dessertes et de mobilité douce;*
- *prévoir des dispositions supplémentaires afin d'assurer la réalisation de l'arborisation;*
- *compléter la NIE avec une évaluation du niveau de la nappe phréatique et adapter le chapitre sur l'étude acoustique selon le préavis du SEN;*
- *clarifier le type d'infrastructures sportives et les constructions autorisées dans l'aire de parc arborisée, leur attribuer un périmètre d'évolution et définir des dispositions réglementaires;*
- *les périmètres d'évolution et les différentes aires d'aménagements extérieurs doivent être cotés dans le plan d'implantation et les cotes être reliées au minimum à un point géoréférencé. Le plan d'implantation doit être certifié par un géomètre;*
- *il est nécessaire que les cotations soient rendues contraignantes et de joindre une coupe transversale et une coupe longitudinale contraignantes.*

Par ailleurs il est, entre autres, désiré une coordination avec les Transports publics fribourgeois (TPF) alors qu'à ce jour, l'AISG ne sait pas encore où sera implanté la future gare. Quant au stationnement, l'AISG aurait au moins voulu le statu quo sur le nombre de places de parc, mais les Autorités n'indiquent pas combien de places seront ôtées. Ce sera sans doute 90 places de parc.

D'après le compte rendu de M. Alexandre Malacorda, Urbaniste de la Ville de Bulle, ces exigences ne sont pas exceptionnelles. La Commission technique de la Ville de Bulle et le Consortium HRS/Grisoni-Zaugg-JPF travaillent pour procéder aux modifications. Une séance est d'ores et déjà

fixée au mois de juillet avec le Comité de pilotage afin de valider ces nouvelles mesures. Par la suite, la Commune de Bulle et l'AISG mettront le PAD53 à l'enquête, en principe à la fin de cet été.

La Commission de bâtisse se réunit une fois par mois. Elle travaille sur le dossier de mise à l'enquête afin que celui-ci puisse être déposé sitôt l'entrée en force du PAD et examine les diverses possibilités d'approvisionnement énergétique et leurs coûts. Le Consortium a demandé des offres et plusieurs variantes sont possibles. Le choix de l'énergéticien et celui du modèle énergétique sont une étape cruciale pour la viabilité et les coûts du projet. Une fois que la Commission de bâtisse aura fini son analyse, elle présentera la proposition au Comité de direction, compétent pour rendre une décision.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions et constate que ce n'est pas le cas.

7. **Divers**

M. le Président demande si la parole est demandée. Il constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président remercie ses collègues du Comité de direction pour leur engagement et le travail accompli au cours de l'année passée. Il remercie également les délégués et souhaite à tous une bonne soirée ainsi qu'un bel été.

M. le Président clôt l'Assemblée à 19 heures 30.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

Le Président de l'AISG :

Pascal Lauber, Président



La Secrétaire de l'AISG :

Nadine Gobet



Bulle, le 21 juin 2023/PL-pga

Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux

- Comité de direction